

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton, sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 13 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$ – Avis de motion et adoption du projet de règlement.**
- 5) **Règlement numéro 294-2022 modifiant le Règlement numéro 281-2021, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 20 513 \$ - Adoption.**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Levée ou ajournement.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2022-03-8118

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$ – Avis de motion et adoption du projet de règlement.**

Résolution 2022-03-8119

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposé par la présente. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2022-03-8120

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'adopter le projet du règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Règlement numéro 294-2022 modifiant le Règlement numéro 281-2021, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 20 513 \$ - Adoption.**

Résolution 2022-03-8121

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 294-2022 modifiant le Règlement numéro 281-2021, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 20 513 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Période de questions.**

Aucune.

**7) Levée ou ajournement.**

Résolution 2022-03-8122

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance spéciale soit levée à 13 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Gendron  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier